conseil de développement plaine commune

Plaine Commune en 2020, 2024, 2030 ?

Une concertation des citoyens pour assurer une cohérence du territoire de Plaine Commune et garantir ses transformations majeures aux horizons 2020, 2024, 2030

Cette contribution est une synthèse de :

conseil de développement plaine commune

Avis et contributions

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024) sur le territoire de Plaine Commune,

Validée à l'assemblée plénière du 17/12/2015

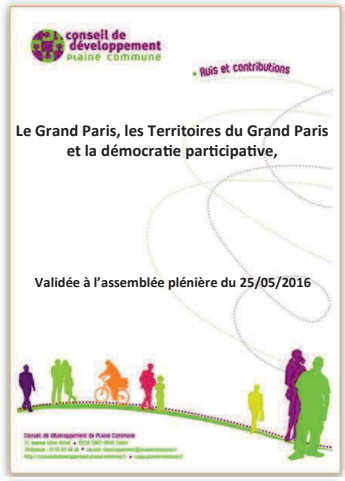
conseil de développement plaine commune

Avis et contributions

Le Grand Paris, les Territoires du Grand Paris et la démocratie participative,

Validée à l'assemblée plénière du 25/05/2016

conseil de développement plaine commune

Avis et contributions

Préserver et améliorer la qualité de vie comme « projet de territoire » (SCOT/PLUI) pour Plaine Commune,

Validée à l'assemblée plénière du 16/11/2016

Validée à l'Assemblée Plénière du 15 juin 2017

8ème contribution au Grand Paris
5ème contribution aux Jeux et équipements Olympiques
4ème contribution au projet de territoire

Préambule

Le Conseil de développement donne son avis, face aux questions posées par la Métropole du Grand Paris, par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et leurs conséquences pour l'évolution du territoire.

Notre instance a été saisie trois fois en un trimestre par les élus de l'intercommunalité sur :

- la Métropole du Grand Paris,
- les JOP 2024,
- le Projet de territoire – SCOT/ PLUI

Il ressort de ces trois sujets,

- des transformations majeures prévues sur le territoire à brèves échéances,
- un souhait des membres du Conseil de développement de les maîtriser, de cohérence territoriale, et donc des propositions.
- Sans concertation, les transformations désorientent les citoyens. Ils doivent être associés et être acteurs des décisions.

Il faut prendre en compte les transformations majeures du territoire du fait de la **Métropole du Grand Paris** (créée en 2016) à l'horizon **2020** (avec la perte de la totalité de la fiscalité économique antérieurement perçue par Plaine Commune), des **Jeux Olympiques et Paralympiques** à l'horizon **2024** et du projet de territoire **- SCOT métropolitain et PLUI** de Plaine Commune à l'horizon **2030.**

Le risque est réel que ces grandes transformations ne prennent pas en compte prioritairement les attentes et les besoins des habitants et des entreprises du territoire.

Il faut par ailleurs assurer et conserver la cohérence du territoire de Plaine Commune, et pas seulement à l'échelle des villes. Il faut également créer une cohérence avec les territoires voisins.

En conséquence, cela pose la question de la participation des habitants, des citoyens et du Conseil de développement de Plaine Commune dans les choix à faire. Comment associer et concerter dans cette nouvelle étape majeure pour le territoire ? Quels liens doit-on mettre en place avec les structures métropolitaines et les instances participatives du territoire ? Concerter, pour ne pas laisser les citoyens désorientés et les rendre acteurs des décisions, est une impérieuse nécessité.

Avis et contributions

Chapitre 1 - Des transformations majeures à venir sur le territoire d'ici 2020 / 2024

1-1 Les transformations majeures

Les infrastructures et les grands aménagements réalisés pour faire la Métropole du **Grand Paris,** dont le métro du Grand Paris Express[1] et l'organisation des **Jeux** impacteront la vie sur le territoire. Le calendrier de ces transports lourds[2] a quelques chances d'être respecté avec les **Jeux Olympiques** en 2024. Pour ces derniers, sont également prévus plusieurs passerelles (au-dessus de la Seine ou de l'autoroute A1), la réorganisation d'échangeurs autoroutiers, de bretelles et des Portes du périphérique[3]. Certains projets redeviennent d'actualité comme le prolongement du tramway T8 au Sud. Parallèlement, d'autres projets tels que le Campus international Condorcet (2019 à Aubervilliers), le nouvel Hôpital Nord du Grand Paris (2024 à Saint-Ouen), le centre aquatique olympique (2024 à Saint-Denis) seront également des marqueurs forts de la transformation du territoire. Ils donneront une nouvelle et forte identité aux quartiers concernés. Enfin, des opportunités nouvelles d'aménagements existent autour du nouveau tramway T11 Express – ex tangentielle (ouvert en juillet 2017).

Selon les horizons des projets plus ou moins lointains, les échéances sont communes (2020-2024-2030) et importantes. La métropole du **Grand Paris** finalise son **projet de territoire** métropolitain[4] (**SCOT**) pour fin 2019/début 2020. Plaine Commune élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (**PLUI**) sur la même période (2017 → 2020). Les grands enjeux se posent maintenant, les grandes orientations se prennent bientôt. L'horizon du **projet de territoire SCOT** et du **PLUI** est 2030.

(1) avec 4 nouvelles lignes de métro– les 14, 15, 16 et 17 - et 7 gares sur le territoire
(2) Horizon 2019 pour certains, 2023 pour d'autres et 2027/2030 pour les derniers connus
(3) Portes de la Chapelle et de La villette
(4) L'élaboration du SCOT métropolitain a démarré en juin 2017 et se finalise fin 2019/début 2020.

1-2 La nécessaire cohérence

Dans ce contexte, le rôle de l'intercommunalité est reconsidéré et la place du territoire de Plaine Commune dans le Grand Paris est préoccupante car elle soulève de nombreuses questions sans réponse à ce jour. Il faut poursuivre la **dynamique mise en œuvre sur le territoire** de Plaine Commune alors même que les projets et les décisions se prennent à la métropole. Les orientations qui étaient initialement prévues à Plaine Commune dans son projet de territoire (**SCOT**) doivent être reprises par la **métropole du Grand Paris** qui s'est vue transférer cette compétence.

Un **projet de territoire** n'a de sens que s'il répond aux besoins des individus et permet une réelle qualité de vie des habitants et des usagers. En cela les membres du Conseil de développement défendent la pertinence du territoire de Plaine Commune à partir duquel doit émerger, y compris par une large concertation, les besoins pour la vie quotidienne et les réponses sur le territoire (emploi local, développement endogène, logements accessibles, équipements, mobilité, cadre de vie agréable).

1-3 L'environnement, les transports, le sport et les JOP de Paris 2024

Du point de vue environnemental depuis les Jeux d'Athènes puis de Pékin, le CIO[1] est très sensible à la qualité de l'environnement des sportifs et l'impact des **Jeux** sur celui-ci. Dans son avis sur la **Métropole du Grand Paris**, pour réduire les nuisances sur la santé publique (pollution atmosphérique et acoustique) et les conséquences des fractures urbaines causées par l'autoroute A1 (isolement des quartiers et diffusion de la circulation automobile sur le territoire), le Conseil de développement soutient le projet d'enfouissement de l'autoroute A1 dans la continuité du tunnel du Landy à la Plaine jusqu'au Parc Georges-Valbon à la Courneuve grâce à un tunnel intelligent, traitant les effluents des véhicules et permettant de valoriser de

nouveaux espaces constructibles. C'est la seule solution identifiée à ce jour pour que les habitants recouvrent une qualité de vie décente.

Pour se déplacer, dans nos avis sur les **Jeux** et le projet de territoire (**SCOT/PLUI**), nous avons proposé de réaliser les grands travaux nécessaires. En particulier des transports lourds (par exemple un tram – ou tout autre système automatique moderne et écologique) entre la future gare des 6 routes et la piscine de Marville, qui, s'il était prolongé (au moins) jusqu'au Globe à Stains, pourrait profiter aux Stanois et diminuer les emprises routières et autoroutières.

Il en sera de même si des transports ferrés sur rails (Trams T8-sud et T11 Express, métro) permettent de diminuer la circulation des bus Diesel, de développer des sites propres, des voies dédiées, et des circulations douces (piétons, vélo). L'objectif est de réduire la pollution et d'utiliser à cette fin des énergies renouvelables.

Concernant le volet sportif, il faut saisir sans conteste l'opportunité des **Jeux de 2024** pour développer le territoire. Il faut d'ores et déjà prévoir les conditions d'accès, matérielles et financières, pour l'utilisation des équipements sportifs par les habitants et salariés. Nous proposons par exemple de mettre en place une association[2] de préfiguration de gestion des installations sportives associant très largement les habitants et usagers.

Les **Jeux** doivent être l'occasion d'élaborer une politique sportive sur l'ensemble de Plaine Commune, pour laquelle il serait souhaitable d'impliquer les citoyens au plus tôt, donc dès l'attribution des JOP. Les jeux ne peuvent pas être l'arbre qui cache la forêt. Les nouveaux équipements olympiques ne doivent pas occulter l'important déficit d'équipements sportifs auquel il faut remédier. Les villes pourraient s'interroger sur un éventuel transfert de compétences sportives à l'intercommunalité et imaginer des plus-values à cette échelle. Avec la loi sur les **métropoles et le Grand Paris,** cette question est d'actualité. En effet, elle donne l'opportunité à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune de redéfinir l'intérêt territorial notamment en matière sportive.

(1) CIO / Comité International Olympique
(2) Ou d'autres formes de statut juridique : GIE, …

Conclusion : transformation mais cohérence, utilité et vigilance

En conclusion, l'ensemble de ces transformations majeures et identifiées doivent être maitrisées. Il faut en tenir compte dans la **cohérence du territoire** dont les projets se dessinent aujourd'hui (**SCOT métropolitain, PLUI de Plaine Commune**).

Le risque est sinon de n'être qu'un territoire « à vendre », un territoire d'opportunités pour des projets venus d'ailleurs, décidés plus haut sans cohérence pour le territoire de Plaine Commune et sans lien avec les besoins et les attentes des citoyens.

Le Conseil de développement s'inquiète d'un retour d'une Opération d'Intérêt National (OIN) sur le territoire avec les **Jeux**. Qui décidera de construire quoi dans ce cas ? L'Etat, le Grand Paris ? Comment les habitants seront concertés ? Est-ce que la loi Olympique sera dérogatoire au **projet de territoire** (**SCOT/PLUI**) ?

Chapitre 2 - Propositions pour assurer une cohérence territoriale sur l'ensemble de Plaine Commune et avec les territoires voisins

Dans le fonctionnement de la **Métropole du Grand Paris**, il y a nécessité de définir ce qui est d'intérêt métropolitain [3] (devant se traiter au niveau de la Métropole) ou d'intérêt territorial (qui peut donc continuer à être traité par Plaine Commune). Le **SCOT** devient métropolitain et sur le territoire intercommunal de Plaine Commune il est décliné en **PLUI**.

(3) L'intérêt métropolitain revient à distinguer dans une compétence (habitat – aménagement – développement économique), et ce avant le 31 décembre 2017, les actions qui par leur étendue, leur contenu, leur objet stratégique, leur dimension financière et leur rayonnement doivent être gérées par la Métropole du Grand Paris.

2-1 La cohérence environnementale

Il faut redonner **du sens au projet métropolitain,** pour une qualité de vie et à partir du quotidien des gens et pas seulement pour être une métropole plus compétitive. En cela la dimension environnementale du **projet de territoire** est incontournable. Il faut inscrire des projets écologiques dans les pratiques métropolitaines et affirmer quelques projets phares dans le **SCOT de la métropole**.

Notre territoire est très concerné par le projet des **JOP**, mais les sites sont très concentrés, essentiellement sur Saint-Denis, un peu sur Saint-Ouen, L'Île-Saint-Denis et La Courneuve. Comment impliquer les autres communes ?

Nous avons proposé de créer une coulée sportive avec les **Jeux**, allant du parc départemental Georges Valbon à la Seine (à l'Ile Saint-Denis), en passant par le parc des sports de Marville, le stade de France et le village olympique, doublée d'une coulée verte permettant une meilleure insertion urbaine des autoroutes (A86 et A1) et de leurs rampes d'accès. En effet, les infrastructures qui sillonnent le territoire représentent autant de barrières à lever entre les quartiers dans les villes et entre les différentes villes.

Globalement, il faut réduire les effets de frontières (ferrée, fluviale, autoroutière, grandes emprises).

2-2 La cohérence des transports

Autre exemple, nous demandons dans notre avis **SCOT/PLUI** que le métro du Grand Paris Express mette les usagers au centre de la problématique des déplacements, avec un accès facile aux gares métropolitaines du réseau depuis tout le territoire, une qualité de service, une régularité et un confort identique pour tous.

2-3 La cohérence de l'aménagement urbain

La construction de 4 200 nouveaux logements par an sur Plaine Commune est négociée avec l'Etat de 2016 à 2030 autour des futures gares du **Grand Paris Express**. Construire est impératif mais ne suffit pas. Le logement doit être financièrement accessible aux populations aux faibles ou moyens revenus. Par ailleurs, la réussite du **projet de territoire,** autour duquel Plaine Commune s'est constituée, dépend étroitement du niveau d'équipements, d'espaces verts et de services de proximité pour les usagers (habitants, entreprises et salariés).

Plaine Commune et les villes sont-elles en capacité financière d'accueillir autant de nouveaux habitants [plus de 150.000] et de répondre aux besoins en termes d'écoles certes mais aussi d'équipements sportifs, de loisirs, de santé et d'espaces verts ? Il faut partager l'effort de construction à l'**échelle métropolitaine,** y compris pour les logements sociaux.

La Métropole du Grand Paris peut créer des zones de développement, mais aussi des inter-espaces dépréciés. Il faut éviter le développement urbain mité « en tâche de léopard » : nous pouvons compter sur un développement autour des sept gares du Grand Paris Express, mais ailleurs ? D'autres projets sont à initier qui doivent être utiles à tous les usagers du territoire. Il importe en effet de créer des liens physiques entre ces nouvelles zones de développement (transports collectifs, circulations douces, coulées vertes et bleues, etc.) afin d'éviter le phénomène de cloisonnement et de repli sur soi, comme ce fut le cas avec la création des cités des années 70.

Le développement du territoire ne peut se limiter aux alentours des futures gares du Grand Paris Express et des spots des **Jeux olympiques**. Le **Grand Paris** doit permettre le développement de tout le **territoire** dans toutes ses dimensions, économiques, sociales, et culturelles, en termes de mobilité et de logements, avec des équipements locaux et métropolitains.

Il faut donc confirmer la répartition équilibrée des différentes fonctions sur Plaine Commune (habiter, travailler, se détendre) et penser dès le début aux équipements collectifs et publics indispensables à la qualité de vie en milieu urbain. Le territoire de Plaine Commune doit être attractif pour les salariés afin qu'ils aient envie d'y habiter. Mettre l'accent sur l'image positive du territoire est incontournable.

Que ce soit dans notre avis sur le **Projet de territoire de Plaine Commune (PLUI/SCoT)** ou celui sur la **Métropole**, nous préconisons de renforcer les liens avec les nouvelles intercommunalités au nord de notre territoire (Plaine Vallée et Roissy Plaine de France), et les Territoires métropolitains voisins (à l'est Paris terre d'envol et Est-Ensemble et à l'ouest Boucle Nord de la Seine).

Dans celui sur la planification urbaine, **(SCoT/PLUI)** nous souhaitons avoir une vraie mixité : sociale, générationnelle pour impliquer tous les acteurs sur le territoire, pour s'enrichir mutuellement et pour pouvoir habiter à tous les âges sur le territoire. Ainsi, il faudrait rendre le territoire plus attractif aux couches moyennes, aux salariés du territoire, aux retraités.

Si les documents de **planification urbaine (SCoT/PLUI)** de Plaine Commune seront intégrés au projet de SCOT métropolitain, leur cohérence doit être préservée.

Le projet de territoire prévoit le maintien et le développement d'activités économiques.

Dans ce cadre, il est « surréaliste » que Paris 2024, avec le Département de la Seine-Saint-Denis et Plaine Commune, diffusent des images avec le village ou le centre aquatique olympiques à l'emplacement d'activités existantes laissant entendre qu'elles vont disparaître « simplement ». La question de la relocalisation, du maintien des entreprises et du centre de recherche sur le territoire, et donc du prix du foncier pour de telles activités, est en conséquence d'actualité.

Chapitre 3 - Rendre les citoyens acteurs des décisions : associer, très en amont et à de nombreux moments

Si le contexte institutionnel change avec le **Grand Paris**, la nécessité d'une démarche participative perdure. Le territoire et les personnes qui y habitent ou y travaillent doivent être prise en compte par la Métropole. L'enjeu démocratique doit être au rendez-vous du **Grand Paris**.

Précisons qu'il n'y a pas que des habitants sur notre territoire : il ne faut pas oublier les salariés, les professionnels, les étudiants, mais également les gens de passage, les touristes, même s'ils n'habitent pas sur Plaine Commune.

La véritable concertation (pas uniquement l'information, même si celle-ci est nécessaire) prend du temps. C'est pourquoi il faut la réaliser très en amont, bien avant le lancement des premiers travaux. Sachant que les premiers coups de pioches sont prévus en 2019.

Dans notre avis sur la **Métropole du Grand Paris**, nous avons proposé que les habitants soient bien associés au Conseil de développement métropolitain et que les Conseils de développement des Territoires en fassent partie, comme membres à part entière.

Il est nécessaire par ailleurs de consolider l'articulation entre démocratie représentative et démocratie participative pour une démocratie modernisée et en phase avec les attentes des citoyens d'aujourd'hui. Dans le même ordre d'idée, il est impérieux de mesurer l'importance des bénévoles à la vie de la cité et au fonctionnement de la société, dans toutes ses dimensions.

Nous confirmons notre demande d'une **maison des projets sur le territoire**.

Pour une plus large participation de la population au **projet de territoire (SCoT/PLUI)**, nous rappelons notre demande de compléter l'Atelier (fixé au 6B, à Saint-Denis) par une maison des projets, articulée avec des kiosques itinérants. Sa mise en place devient urgente au vue des projets et chantiers à venir. Il faut aller à la rencontre des habitants, des salariés, des étudiants, de tous les usagers du territoire …

Nous souhaitons également faire connaître davantage les différents grands projets sur le territoire, rendre publiques l'ensemble des données (ex. les PLU – le PLUI, les tracés et emprises de chantier du Grand Paris Express, les lieux concernés par les emprises des **JOP 2024**). Il faut bien sûr associer rapidement les habitants au développement urbain autour des gares du Grand Paris Express et du tramway 11 Express.

La maison des projets doit être en lien avec les démarches participatives des villes et permettre l'information dans les deux sens (avec des informations descendantes et ascendantes) pour enrichir les projets. Elle doit produire des « info-chantiers » précises, régulières et globales concernant le territoire sur le Grand Paris Express, les jeux et les projets importants .

Ce dispositif doit aussi s'appuyer sur une plate-forme numérique à la fois informative mais aussi ouverte au débat et prête à recevoir tous les avis de la population. Il faudrait que les villes et Plaine Commune utilisent davantage les outils informatiques de démocratie participative et s'engagent pleinement dans la transparence des données (open data).

Que ce soit pour concerter sur les grands projets ou pour associer la population aux **Jeux**, l'usage des nouvelles technologies et des réseaux sociaux est incontournable, en restant attentif à la fracture social et numérique, pour que les démarches de démocratie participative recueillent une plus large audience. Les membres des instances participatives (Conseil de développement, conseils consultatif ou citoyens, …) ne peuvent demeurer les seuls à disposer d'informations privilégiées.

Pour notre part, nous organiserons des débats ouverts sur le grand projet de Campus Condorcet et sur « faire du sport à Plaine Commune avec ou sans les Jeux » dans le cadre de réunions du Conseil de développement élargi.

Nous préconisons de profiter de l'organisation des **Jeux** pour en faire une fête populaire, par exemple avec des pré-cérémonies d'ouverture dans les neuf villes, et en impliquant les citoyens (bénévolat, emploi, ...).

S'agissant d'impliquer les habitants du territoire, un signe serait de démarrer les travaux d'aménagement (hors installations sportives) au plus tôt ; cela éviterait les convergences de chantiers avec toutes les nuisances pour les habitants dans les derniers mois avant les **Jeux** (cf. l'expérience de Rio !). Il faut par exemple s'efforcer d'accélérer les travaux sur les transports, les aménagements routiers et autoroutiers.

Par ailleurs pour les installations sportives, un signe positif serait de les mettre à disposition des habitants dès leur achèvement et donc avant l'échéance des Jeux !

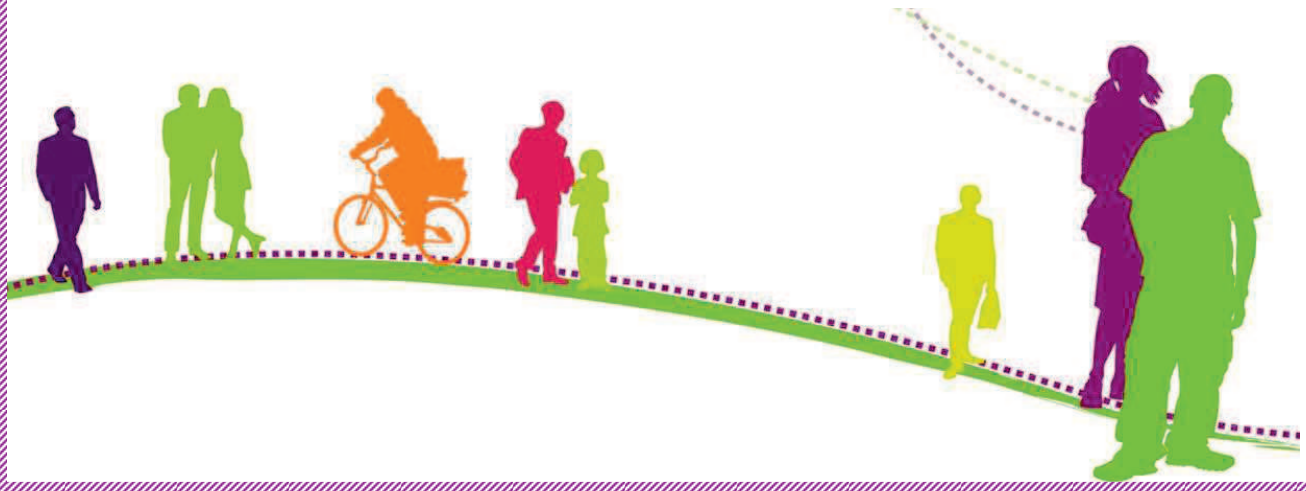

En conclusion de cette contribution - épilogue

Plaine Commune, notre intercommunalité, ne s'est pas constituée d'un seul coup de baguette magique. Il a fallu du temps et depuis plus de 10 ans, Plaine Commune a travaillé avec toutes les villes en mutualisant, en coopérant, en apportant de la solidarité et l'exemple du « vivre ensemble ». Elle possède déjà un **savoir-faire** non négligeable dans ce domaine de **mise en commun**.

La coopération avec la métropole et Paris 2024 doit être une opportunité bénéfique pour notre territoire mais **Plaine Commune** doit continuer à affirmer sa singularité, sa spécificité, **ne pas laisser rayer l'histoire locale** et **continuer d'aller de l'avant avec les citoyens**, montrer ce qu'elle sait faire et participer aux projets d'une façon positive et à la mise en œuvre des grandes décisions au sein de la métropole.

En conclusion, il faut concevoir et enclencher une **réelle concertation des citoyens** à la hauteur des grandes et incontournables transformations qui concerneront la vie quotidienne sur Plaine Commune en 2020, 2024 et programmées jusqu'en 2030. Il faut les associer et les rendre acteurs des décisions en recueillant leurs souhaits, notamment **pour assurer une meilleure cohérence territoriale sur Plaine Commune et une réelle prise en compte par la métropole**.

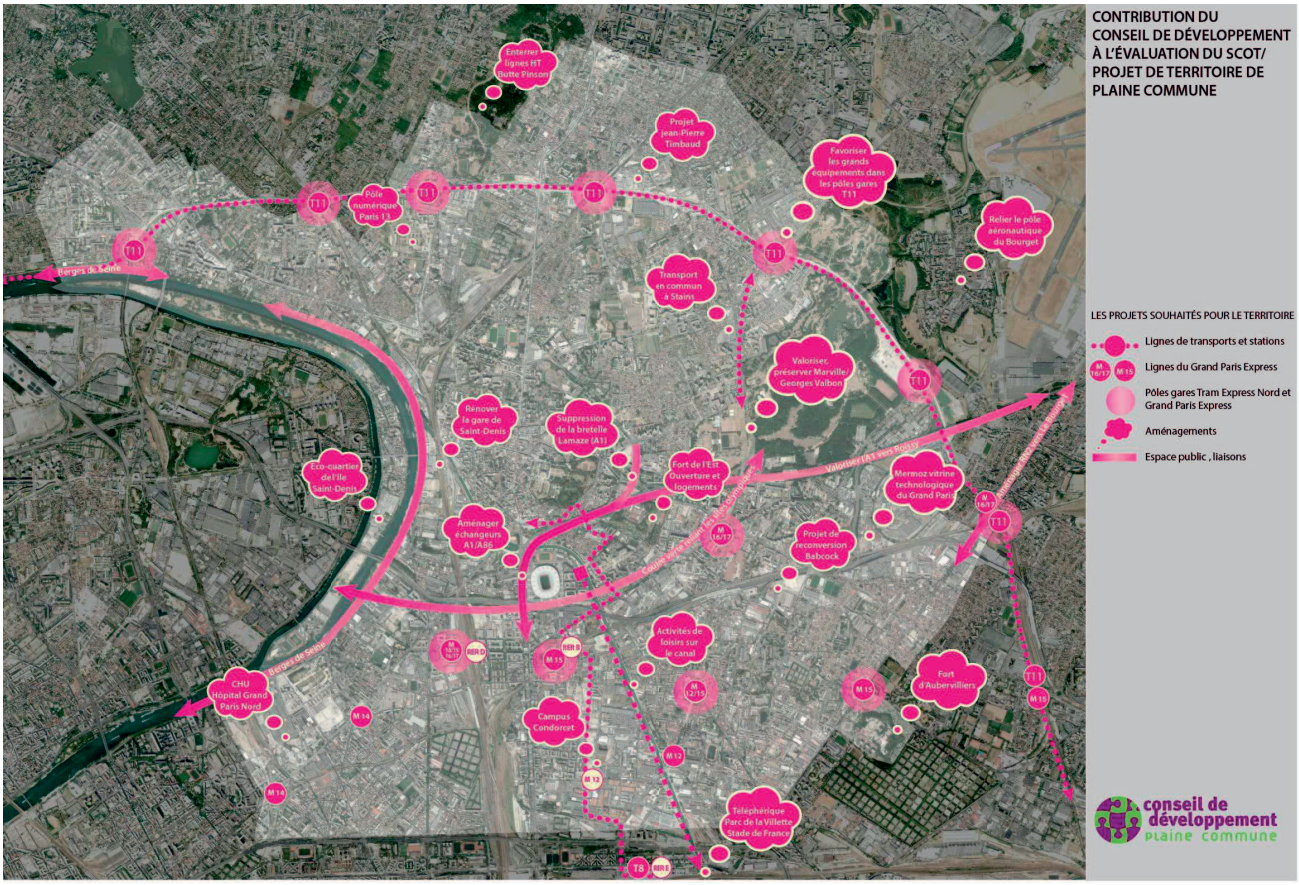

Conditions d'élaboration de la contribution

L'assemblée plénière du 24 septembre 2015 a décidé de traiter indépendamment chacune des contributions concernant le projet de territoire :

- "Le Grand Paris les Territoires du Grand Paris et la démocratie participative", saisie du 15 avril 2015
- "Préserver et améliorer la qualité de vie pour projet de territoire (SCOT/PLUI)", saisie du 30 juillet 2015
- "Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ", saisie du 29 juillet 2015

Il est décidé de maintenir un groupe sur chaque sujet pour que tous les points de vue soient entendus et de réaliser une synthèse de ces 3 contributions dans un document donnant sens et lien aux trois saisines.

Cette contribution est validée en Assemblée plénière le 15 juin 2017 et débattue avec les élus de Plaine Commune en bureau territorial le 15 novembre 2017. Elle sera le support des Assises 2017 de Plaine Commune.

14 membres ont participé à cette contribution de synthèse :

Jean Marc BERNARD	Estelle GRINFELD	Martine TIERCELIN
Alain BOULANGER	Adolphine KOULOUNDA	Marc VIDORE
Christian CARDON	Pascal LACROIX	Danièle VIGIER
Michèle COADIC	Patrick ROY	Bernard VINCENT
Christelle GAUTIER	Georges SALOMON	

Sachant que 70 personnes ont participé aux trois contributions concernées.

29 membres ont participé à la contribution sur « Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024) sur le territoire de Plaine Commune » dont 20 personnes au groupe de travail : Sylvie ARSLAN, Jean-Jacques BARAER, Christian CARDON, Jean François CLERC, Germinal EGIDO, Patrick KANCEL, Adolphine KOULOUNDA, Pascal LACROIX, Florine MARIE, Damien MARTINEAU, Roselyne PERROTEAU, Patrick ROY, Anne ROYER, Georges SALOMON, Irène SARRODE, Wilfried SERISIER, Jeanne TESSIER, Martine TIERCELIN, Sonia TRAIKIA BENSON, Marc VIDORE, Danièle VIGIER. **9 autres membres lors des auditions :** Yvon CAMELIN, Josiane COMET, Laurent HADDAD, Michel LUCE, Joël LUMIEN, Marie Claude PERAUDEAU, Christophe PIERCY, Claude SCHEININGER, Marie-Claude TREPY

59 membres ont participé à la contribution « Le Grand Paris, les Territoires du Grand Paris et la démocratie participative » dont 35 personnes au groupe de travail : Sylvie ARSLAN, Jean Jacques BARAER, Mouloud BENOSMANE, Donatien BIOKA, Joseph BOUCHEZ, Alain BOULANGER, Yvon CAMELIN, Alexandre CARBONNEL, Christian CARDON, Sophie CARRE, Michèle COADIC, Josiane COMET, Germinal EGIDO, Sylvie GROPPER, Patrick KANCEL, Franck KANDOT, Fréderic KELESYAN, Adolphine KOULOUNDA, Pascal LACROIX, Joël LUMIEN, Abderramane MEITE, Benjamin MEURA, Roselyne PERROTEAU, Georges SALOMON, Maryse RIMBAULT, Anne ROYER, Marie RUSSIS, Véronique SAINT AUBIN, Wilfried SERISIER, Martine TIERCELIN, Marie Claude TREPY, Marc VIDORE, Danièle VIGIER, Bernard VINCENT, Mimoun YAZIDI. **Et 26 autres membres aux Assemblées plénières des 7 avril 2015, 26 janvier et 25 mai 2016** Harouna BATHILY, Vassindou CISSE, Jean-François CLERC, Annie Paule DEPRE, Eric DUVAL, Habib FRANCOIS-CHALABI, Estelle GRINFELD, Laurent HADDAD, Benoit HAZARD, Martina KOST, Jean-Luc OLIVAUX, Patrick ROY, Christophe SANKHANE, Claude SCHEININGER, Jeanne TESSIER, Jean Marc BERNARD, Monique JEFFROY, Jihad KHALIL, Damien MARTINEAU, Coralie MARTINIS, Michel PICHON, Irène SARRODE, Sonia TRAIKA BENSON.

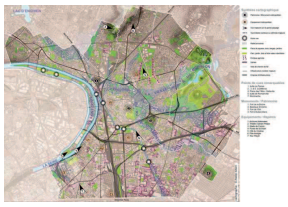

47 membres ont participé à la contribution « Préserver et améliorer la qualité de vie pour projet de territoire » (SCOT/PLUI), dont 22 membres au groupe de travail : Jean Jacques BARAER, Joseph BOUCHEZ, Alain BOULANGER, Christian CARDON, Michèle COADIC, Germinal EGIDO, Habib FRANCOIS CHALABI, Monique JEFFROY, Jihad KHALIL, Martina KOST, Pascal LACROIX, Florine MARIE, Damien MARTINEAU, Benjamin MEURA Jean-Luc OLIVAUX Christophe PIERCY, Anne ROYER, Marie RUSSIS, Georges SALOMON, Wilfried SERISIER, Sonia TRAIKIA BENSON Marc VIDORE, **12 membres lors des auditions :** Sylvie ARSLAN, Jean-Marc BERNARD, Yvon CAMELIN, Estelle GRINFELD, Franck KANDOT, Adolphine KOULOUNDA, Coralie MARTINIS, Abderramane MEITE, Véronique SAINT AUBIN, Martine TIERCELIN, Marie Claude TREPY, Danièle VIGIER. **Et 13 autres membres à l'Assemblée plénière du 16 novembre 2016.**

Qu'est-ce que le Conseil de développement ?

C'est une instance de démocratie participative intercommunale, c'est-à-dire :

- Un espace d'expression libre, de dialogue entre individus d'horizons divers, sur des questions d'intérêt commun,
- Une force de propositions et d'apport à la réflexion des élus (**c'est notre objet premier**),
- Un acteur du débat public,
- Un partenaire, producteur-diffuseur d'informations sur des questions d'intérêt général.

Le Conseil de développement contribue à une identité du territoire intercommunal. Il a une réelle capacité d'interpellation en amont des décisions de Plaine Commune. Il est autonome dans l'organisation de sa réflexion et de ses débats. Il est en capacité de débattre et de décoder la complexité des sujets afin de nourrir le projet de territoire et de se projeter. Il évolue notamment pour être plus ouvert et en phase avec la société.

Il est singulier, car exclusivement composé de citoyens. Plus de 70 membres sur 80 personnes composent l'instance. **Le Conseil de développement** de Plaine Commune existe depuis 2003 et fonctionne bien avec 14 ans d'expériences accumulées, **46 avis** et contributions aux élus à son actif et **plus de 200 personnes investies depuis sa création**.

Nous avons à ce jour remis aux élus, en réponse aux saisines ou en auto-saisines, des avis et contributions sur le projet de territoire dont le Grand Paris, le développement économique et l'emploi, l'habitat et le logement, les déplacements et le stationnement, la culture, les candidatures aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012 et 2024, mais aussi chaque année un avis sur le budget de l'intercommunalité.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune ou être informé

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune (non élue) et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Toutes nos contributions sont publiques et en ligne **http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/**

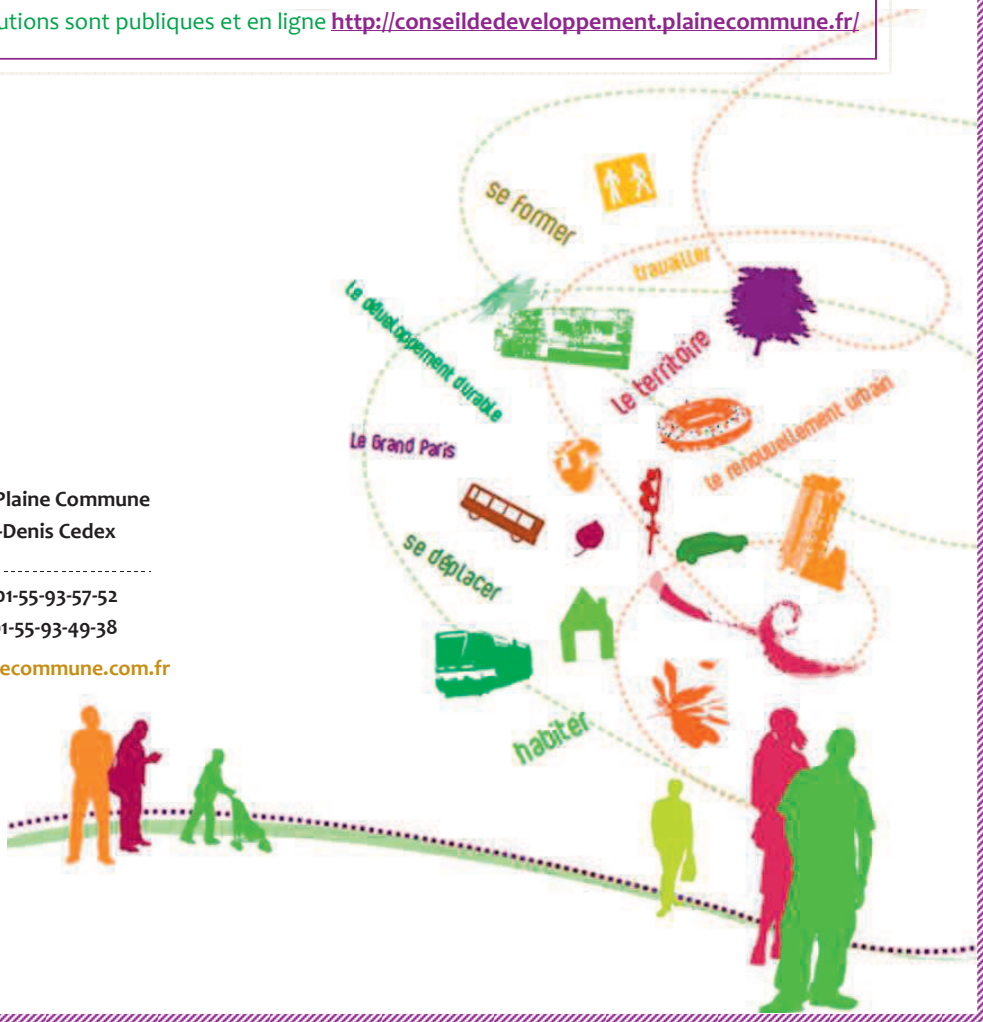

Conseil de développement de Plaine Commune
21 rue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis Cedex

Animatrice, Valérie Grémont : 01-55-93-57-52
Assistante, Elisabete Velardi : 01-55-93-49-38

conseil-developpement@plainecommune.com.fr